

## ARGUMENTAIRE

### Qui peut bénéficier de la retraite progressive ?

La retraite progressive est ouverte à plusieurs catégories d'actifs en France :

- **Salariés du secteur privé** (y compris ceux au forfait jours)
- **Fonctionnaires** et agents non titulaires de la fonction publique
- **Travailleurs non-salariés** (indépendants, gérants de société, VRP, journalistes pigistes, chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole)

#### Conditions à remplir :

1. **Âge minimum** : 60 ans (pour les pensions prenant effet à partir du 1er septembre 2025)
2. **Durée d'assurance** : Justifier d'au moins 150 trimestres cotisés tous régimes confondus
3. **Activité réduite** :
  - Salariés du privé : travailler à temps partiel entre 40 % et 80 % d'un temps complet
  - Fonction publique : activité comprise entre 50 % et 90 % d'un temps complet
  - Forfait jours : entre 87 et 174 jours travaillés par an
  - Travailleurs non-salariés : réduction de revenus professionnels de 20 % à 60 %

**Exclusions** : Certaines situations ne permettent pas d'en bénéficier, comme la préretraite, certaines activités exclusives (administrateur mutualiste, vente de biens confectionnés, etc.), ou le cumul d'indemnité de départ à la retraite et maintien de rémunération.

---

### Démarches pour demander la retraite progressive

#### Étapes principales :

1. **Vérifier son éligibilité** :
  - Consultez votre relevé de carrière pour vérifier vos trimestres cotisés
  - Estimez votre date de départ et le montant de votre retraite progressive via le service en ligne « Mon estimation retraite » sur votre compte retraite
2. **Demander la retraite progressive** :
  - La demande se fait en ligne, via le service « Demander ma retraite progressive » sur le site de l'Assurance retraite ou Info Retraite

- Une seule demande suffit pour l'ensemble de vos régimes (base et complémentaire)
  - Remplissez le formulaire personnalisé et prérempli, joignez les justificatifs demandés (contrat de travail à temps partiel, relevé de carrière, etc.)
  - La demande doit être déposée environ 5 mois avant la date de départ souhaitée
3. **Accord de l'employeur :**
- Pour les salariés, il faut obtenir l'accord de l'employeur pour le passage à temps partiel ou temps réduit
  - Un modèle de lettre de demande de temps partiel est disponible sur certains sites spécialisés
4. **Suivi et finalisation :**
- Suivez l'avancement de votre dossier en ligne
  - Un conseiller peut vous contacter pour des précisions ou des documents complémentaires

### Points pratiques :

- La démarche est 100 % dématérialisée, tout peut se faire en ligne
- Vous continuez à cotiser pour votre retraite définitive pendant la période de retraite progressive
- À la cessation totale d'activité, votre pension définitive est recalculée en tenant compte de cette période

### Site utiles :

#### Site de la CFDT retraités :

<https://www.xn--cfdt-retraits-mhb.fr/Bientot-la-retraite-progressive-a-60-ans-pour-tous>

Guide complet sur la retraite progressive

<https://sixactualites.fr/retraites/retraite-progressive-en-2026-guide-complet-des-conditions-du-calcul-et-de-la-demarche-a-suivre/80607/>

Service officiel pour demander la retraite progressive

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/annexe/services-en-ligne/demander-ma-retraite-progressive.html>